Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260605-DELCNE2026040-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

# SEANCE du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DE LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, LE BORGNE Isabelle, JOUAULT Pascal, BELLIER Christian, HASLÉ Christelle, GÉRARD Patrick, DE LA BOUÈRE Valérie, AUPIED Isabelle, MICHAUD Sébastien, GENDRY Carine, POTEVIN Pauline, BELLIER Sakina, PARAGE Virginie, COUDRAY Damien.

Absent(e)s excusé(e)s : SURY Matthieu, BILLON Alexandre.

Absent(e)s : /.

SURY Matthieu donne pouvoir à MICHAUD Sébastien, BILLON Alexandre donne pouvoir à BELLIER Christian.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 1er juin 2026.

Monsieur DUBOIS Mickaël a été élu secrétaire de séance.

## N° 2026.040 – Rémunération animatrices ALSH pour le mini-camp

Lors de mini-camps avec nuitée, les animatrices accompagnent les enfants 24h/24h. L'employeur doit alors instaurer, par délibération, un régime d'équivalence horaire.

Pour indication, l'Etat retient un décompte forfaitaire de 3 heures effectives pour une nuit de présence.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 19 voix d'appliquer cette règle.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,